

### **Article 1 : Organismes et thème du concours**

Le Centre régional information jeunesse (CRIJ) Centre-Val de Loire en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre de l'appel à projet 1234, en faveur du mois franco-allemand (janvier 2021) organise un concours photo pour faire la promotion du développement durable et de l'amitié franco-allemande.

Le CRIJ a une mission de service public, définie et certifiée par l'Etat. Il soutient et promeut l'engagement des jeunes. La mission première du CRIJ est d'informer les jeunes sur tous les sujets qui les concernent, tels que les études, les professions, l'emploi, les droits, la vie quotidienne et les possibilités de partir à l'étranger.

L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande. L'OFAJ a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, par-là, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

L'objectif du concours est de réaliser un projet artistique sur le thème du recyclage, de la transformation et de la réutilisation d'objets considérés comme « déchets » en objets utiles, pratiques et/ou voir les transposer en objets esthétiques.

### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation à ce concours photo est ouverte à toutes personnes résidant en région Centre-Val de Loire (France) ou les élèves issus des établissements scolaires suivants : IGS Wilhelm-bracke (Braunschweig, Niedersachsen) et Leibnizschule Wiesbaden (Wiesbaden, Hessen) en Allemagne.

Les participants au concours photo doivent **être âgés entre 13 et 30 ans**. Chaque participation doit être individuelle. **Les participations individuelles sont nominatives** et il n'est pas possible de participer pour d'autres personnes. Une seule participation (un seul projet artistique) par personne est possible. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

### **Article 3 : Période du concours photo**

Le concours photo sera ouvert **du 11 au 29 janvier 2021 inclus**.

Le dépôt du projet doit respecter la date limite de soumission c'est-à-dire le **Vendredi 29 Janvier 2021 à minuit, au plus tard**. A défaut le participant sera déclaré hors concours.

### **Article 4 : Description des modalités et des critères d'admissibilité au concours**

Chaque participant sélectionne **un objet** défini comme « **déchet** » **non périssable**. Cet objet devra être transformé, revisité en objet utile et/ou esthétique et donner ainsi une deuxième vie à l'objet initial.

Chaque participant devra envoyer deux photos, à savoir :

- **Une photo (en format JPEG) de l'objet considéré « déchet » à l'état initial**
- **Une photo (en format JPEG) de l'objet « déchet » transformé**

Chaque photo prise devra **mettre en valeur l'objet** que ce soit à son état initial et à son état transformé. Chaque photo devra être nette. Les participants pourront **mettre en scène leurs**

déchets. Les photos pourront être d'ordre artistique, humoristique, inédites ou à vocation pédagogique.

Chaque participant devra **remplir et compléter entièrement le bulletin d'inscription** et l'envoyer avec les deux photos.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

#### **Article 5 : Envoi des photos**

Les participants devront **envoyer leurs photos et le bulletin d'inscription** à l'adresse email suivante : [packandgo45@gmail.com](mailto:packandgo45@gmail.com) au plus tard le Vendredi 29 Janvier 2021, à minuit.

#### **Article 6 : Jury**

Le jury sera composé, dans le meilleur des cas, de 10 personnes dont cinq jeunes volontaires en corps européens de solidarité, un représentant du centre ASELQO Saint Marceaux, un représentant des Maison Pour Tous de Saint Jean de la Ruelle, une jeune ambassadrice de l'OFAJ de la Région Centre-Val de Loire, un professeur de la Région Centre-Val de Loire et un professeur des établissements scolaires allemands participants. **Le jury se réunira le 03 février 2021.**

Les meilleures œuvres seront primées par le jury. Les décisions du jury seront sans appel. Les photos soumises au jury seront anonymes. Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 7 : Critères de sélection / d'évaluation**

Les photos seront évaluées selon les critères suivants :

CRITÈRES	EXPLICATION
Respect et adéquation du thème (5 points)	Dans quelle mesure le projet fait référence au sujet du recyclage, de la réutilisation et de le « repurposing »
Originalité de traitement du thème (5 points)	Sortir des sentiers battus, créer quelque chose d'inhabituel, originalité, Individualité, créativité
Qualité technique et esthétique de la photographie: cadrage, lumière et prise de vue (5 points)	La structure de la photographie, la qualité de la capture et de la présentation du projet sur une photo Couleurs : utilisation de différents contrastes de couleurs, changement des couleurs d'origine
Valeur écologique et utilité dans la vie quotidienne (5 points)	Expression de l'idée et argumentation claire de sa manière d'utiliser et l'objectif

#### **Article 8 : Annonce des résultats**

L'annonce des lauréats sera mise en ligne sur le compte Instagram Packandgo45, le jeudi 8 février 2021. Cette annonce sera diffusée sur les réseaux sociaux de nos partenaires à ce projet.

**Article 9 : Les prix remis aux participants**

Au total six (06) prix seront alloués au participants, à savoir :

Prix	France	Allemagne
1er prix	Zero waste box big : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, coutellerie « to go », etc. d'une valeur de 50 €	Zero waste box big : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, coutellerie « to go », etc. d'une valeur de 50 €
2ème prix	Zero waste box medium : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, coutellerie « to go », etc. d'une valeur de 30 €	Zero waste box medium : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, coutellerie « to go », etc. d'une valeur de 30 €
3ème prix	Zero waste box small : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, etc. d'une valeur de 15 €	Zero waste box small : les pailles en métal, bouteille réutilisable, sacs réutilisables, brosse à dents de bambou, savon bio, etc. d'une valeur de 15 €

En résumé : trois prix seront alloués à des participants de la Région Centre-Val de Loire et trois prix seront alloués aux participants issus des établissements scolaires allemands (cités en article 2 du présent règlement intérieur).

Par ailleurs, une attestation de participation sera transmise à l'ensemble des participants au concours photo. Cette attestation sera transmise à chaque participant sur leur boîte courriel (email) respective, au plus tard 4 semaines après la date de nomination des lauréats.

La remise des prix aura lieu, au plus tard 4 semaines après la date de nomination des lauréats et de la manière suivante :

- En Région Centre-Val de Loire : les prix seront à retirer au CRIJ à Orléans à l'adresse suivante : 3 rue de la Cholerie, 45 000 Orléans. Toutefois, si le lauréat réside à plus de 20 kilomètres du CRIJ, le prix lui sera transmis par voie postale.

- En Allemagne : les prix seront transmis par voie postale soit à l'adresse de l'école soit à l'adresse particulière du participant selon sa volonté.

A l'issue du concours photo et de la sélection des lauréats, l'ensemble des photos transmises feront l'objet d'une exposition virtuelle sous format d'un livret qui sera envoyé à l'ensemble des participants et partenaires.

**Article 10 : Conditions d'utilisation des photos – Communication –Valorisation du concours**

Toutes les photos sont la propriété des participants et pourront être utilisées par les structures partenaires dans un même but. En ce sens le CRIJ et l'OFAJ utilisent les photos, vidéos à des buts de promotion de l'évènement et d'informations. Les photos seront diffusées sur les médias sociaux de CRIJ comme Facebook, Instagram, Site web, et autres médias sociaux ainsi que ceux des partenaires du CRIJ.

**Article 11 : Calendrier 2021**

Du 11 au 29 janvier à minuit	Concours photos
3 février	Jury de sélection
8 février	Publication des résultats



**BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO**

Nom : ..... Prénom .....  
: .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
: .....  
Téléphone/portable : .....  
Âge : ..... E-mail : .....

**Photo n °1 :**

Titre (facultatif):.....

**Photo n °2 :**

Titre (facultatif) : .....

Texte explicatif de votre démarche :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En participant à ce concours, je soussigné(e), être en possession des droits des images présentées. J'accepte la publication de ma (mes) photographie(s) ainsi que la parution de mon nom et prénom, notamment dans la presse.

Je cède au CRIJ et OFAJ le droit de diffuser librement mes photos et sous toutes formes ou tous supports existants à ce jour ou venant à exister, en France et à l'étranger, et ce à titre gracieux.

En contrepartie, le CRIJ s'engage solennellement à protéger mes photos contre toute utilisation dépassant le cadre de cette autorisation.

Je déclare M. / Mme ..... avoir pris connaissance du règlement du concours photo « l'Art de recycler : une initiative franco-allemande » et en accepter tous les termes.

Fait à ....., le .....

Signature du participant  
ans)

Signature du représentant légal (si personne a moins de 18 ans)